

Doc. 10855

23 mars 2006

Egalité entre filles et garçons en Europe

Proposition de recommandation
présentée par Mme Pehlivan et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. La question se pose de savoir si les filles ne doivent pas être considérées comme des enfants et des êtres humains à part entière, à traiter sur un pied d'égalité avec les garçons. En effet, partout en Europe des filles sont discriminées, de façon plus ou moins directe.

2. Ainsi, en matière d'éducation et de formation, l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons demeure sexuée. Il convient donc de s'interroger sur la qualité de l'éducation qui, en renforçant les stéréotypes, ne permet finalement pas à chacun d'avoir la chance de s'épanouir tant individuellement que professionnellement. Par ailleurs, malgré un taux de scolarisation plus important que par le passé, force est de constater que, dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe, les filles n'accèdent pas à l'éducation dans les mêmes conditions que les garçons. Certaines, mariées de force ou gardées au foyer pour effectuer des travaux domestiques ou surveiller leurs sœurs et frères, sont retirées de l'école. D'autres enfin ne sont même pas scolarisées.

3. La santé des filles est souvent aussi délaissée dans les familles, au profit des garçons. En matière de santé reproductive, se pose le problème des grossesses précoces qui peuvent avoir de graves conséquences pour la santé et le bien-être des filles dont le corps n'est pas suffisamment développé pour supporter l'épreuve de la grossesse et de l'accouchement. Des pratiques traditionnelles ou coutumières, telles que les mutilations génitales féminines, forme manifeste de violence contre les femmes et les filles et grave violation de leurs droits fondamentaux, continuent d'exister dans certaines communautés issues de l'immigration.

4. Egalement, les filles ne sont pas épargnées par les conduites à risque, telles que l'anorexie ou les tendances au suicide, souvent induites par une non-acceptation de leur image qui ne correspond pas à la norme diffusée par les médias.

5. L'Assemblée affirme que les droits de l'enfant et les droits de la personne humaine ont vocation à s'appliquer à tous les enfants, quel que soit leur sexe. En outre, elle relève que les inégalités créent des structures de désavantages qui se renforcent mutuellement et suivent les individus tout au long de leur vie.

6. Dès lors, l'Assemblée invite le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à élaborer une recommandation, à l'intention des Etats membres les incitant :

6.1. à élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'action pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif :

6.1.1. en assurant la gratuité de la scolarité jusqu'à 16 ans ;

6.1.2. en améliorant le dispositif d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles leur permettant de s'orienter en connaissance de cause et en dehors des stéréotypes ;

6.2 à établir des programmes de santé qui tiennent compte des besoins spécifiques des filles et en prenant des mesures appropriées pour éliminer toute atteinte à leur intégrité physique ;

6.3 à créer des programmes et des outils pédagogiques valorisant l'image des filles.

Signé¹:

PEHLIVAN, Fatma, Belgique, SOC
ATANASOVA, Aneliya, Bulgarie, ADLE
AUSTIN, John, Royaume-Uni, SOC
BİLGEHAN, Gülsün, Turquie, SOC
BROSBØL, Kirsten, Danemark, SOC
FAUTRIER, Catherine, Monaco, PPE/DC
JAZŁOWIECKA, Danuta, Pologne, PPE/DC
LINTONEN, Minna, Finlande, SOC
MORGANTI, Fausta, Saint Marin, SOC
MÜLLER-SÖNKSEN, Burkhardt, Allemagne, ADLE
PAPADIMITRIOU, Elsa, Grèce, PPE/DC
VERMOT-MANGOLD, Ruth-Gaby, Suisse, SOC
WILLIAMS, Betty, Royaume-Uni, SOC
ZAPFL-HELBLING, Rosmarie, Suisse, PPE/DC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe